

REGLEMENT PARTICULIER du TOURNOI « RUSH A SAINT ALBAN »

10ème édition à SAINT ALBAN DE ROCHE

Samedi 3 – Dimanche 4 juin 2023

- 1- Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
- 2- Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du **25 mai 2023**. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s, Benjamin(e)s & Minimes » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
- 3- Le Juge-Arbitre sera Rachid LARABI du club BAG 43. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
- 4- Le GEO de la compétition sera M. Christophe THERON du BCSAR38.
- 5- Demande du dossier n° 2204094 et compétition autorisée par la ligue AURA et FFBAD : en cours.
- 6- Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription sur Badnet (Inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
- 7- Le tournoi sera géré avec le logiciel Badnet.
- 8- Les tableaux proposés sont : double homme, double dame le samedi et double mixte le dimanche dans les séries « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les tableaux seront constitués en poules avec 2 sortants.
- 9- Les tableaux seront réalisés en regroupant les paires selon le classement CPPH.
- 10- Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge arbitre, de regrouper plusieurs séries dans un même tableau si le nombre de joueurs(euses) est insuffisant, de séparer un tableau en 2 en cas de joueurs trop nombreux, et de modifier des poules en cas d'absence de ceux qui les composent.
- 11- L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux.
- 12- Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse).
- 13- Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. **La date limite d'inscription est fixée au 20 mai 2023**. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte à la date du **24 mai 2023**.
- 14- Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL DTL 81 » Ces volants seront testés avant le début de chaque journée, ils seront considérés comme volants de référence.
- 15- Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage.
- 16- Tout joueur(euse) devra obligatoirement, dès son arrivée, se présenter à la table de marque pour signaler sa présence.
- 17- A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge arbitre.
- 18- Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + prise de contact du terrain) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
- 19- Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.
- 20- Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes.
- 21- Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge arbitre et à la table de marque.
- 22- Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute » en jeu et let 1 seule fois au service. Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service comme en jeu.
- 23- Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Deux conseillers techniques maximum par demi-terrain seront autorisés.
- 24- Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.
- 25- Tout(e) joueur(euse) forfait avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
- 26- En cas de forfait d'une paire de double, la paire peut être remplacée par une autre paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le (la) joueur(euse) défaillant(e) ne peut être remplacé(e) que par un(e) joueur(euse) inscrit(e) au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur(euse) encore en lice.
- 27- Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols ou pertes d'objet sur le lieu de la compétition.
- 28- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Le Comité d'Organisation

Date : le 18/03/2023

Nom et signature du Juge-Arbitre : Rachid LARABI

